



retrait de la carte de sejour

Par **chanceuse**, le **09/08/2019** à **16:56**

bonjour,

j'a étais mariée avec un tunisien, il obtenu la carte de sejour de 10 ans en 2016, nous avons divorcé en 2017, j'ai signalé à la préfecture que c'est un mariage GRIS, dernièrement j'ai reçu un avis de la préfecture qu'il y a des possibilités de lui retirer la carte de séjour de 10 ans, dans ce courrier on lui demande qu'il a 15 jours pour se défendre, je pense qu'il a dépasser les 15 jours.

y a til une chance que la préfecture revienne sur sa décision et l'autorise a résider en france pour info il a demandé la naturalisation et fait un faux dossier, j'ai été convoqué pour etre entendu et confirmer que nous sommes divorcé.

Par **youris**, le **09/08/2019** à **18:09**

bonjour,

avez-vous mentionné le faux dossier de naturalisation à la préfecture ?

salutations

Par **Visiteur**, le **09/08/2019** à **19:14**

Bonjour

Nous avons ici tente plusieurs fois de dissuader des futurs mariés, mais les arnaqueurs sont nombreux !

Il n'y a pas eu dépôt de plainte ?